

### > Date & Lieu

**Judi 10 octobre 2019**  
de 10h45 à 12h45, à **Lyon**  
L'Embarcadère, quai de Saône  
**REF. 10-D**

### > Public

Experts immobiliers, experts fonciers, experts judiciaires, notaires, clerks, géomètres-experts, avocats spécialisés, cadres des collectivités locales et territoriales, directeurs immobiliers, investisseurs et gestionnaires immobiliers, administrateurs de biens...

### > Prérequis

**Professionnels en activité.**

### > Intervenant

**Vincent BALP**, Géomètre-expert, président de la commission nationale "Foncier" de l'Ordre, expert de justice.

### > Suivi pédagogique

**Journée de perfectionnement sans évaluation.**

- Questionnaire d'attente avant la formation, afin de permettre l'adaptation de l'intervention.
- Questionnaire de satisfaction.
- Questionnaire post-formation de suivi des acquis, en ligne, quelques semaines après la formation.

### > Autres références (liens)

08h30	<b>10-A</b>	<b>10-B</b>	<b>10-C</b>
<b>10h45</b>	<b>10-D</b>	<b>10-E</b>	<b>10-F</b>
14H00	<b>10-G</b>	<b>10-H</b>	<b>10-I</b>
16H15	<b>10-J</b>	<b>10-K</b>	<b>10-L</b>
08H30	<b>11-A</b>	<b>11-B</b>	<b>11-C</b>
10h45	<b>11-D</b>	<b>11-E</b>	<b>11-F</b>
14H00	<b>11-G</b>	<b>11-H</b>	<b>11-I</b>
16H15	<b>11-J</b>	<b>11-K</b>	<b>11-L</b>

### > Contexte

Les servitudes font partie des éléments que l'expert évaluateur doit prendre en compte.

Un bien immobilier peut subir ou bénéficier d'une ou plusieurs servitudes, dans les deux cas, un impact certain apparaît quant à l'évaluation du bien.

L'expert doit prendre connaissance de ces servitudes et en maîtriser concrètement la substance (de ne pas construire ; de ne pas dépasser une certaine hauteur ; de laisser passer ...)

### > Objectif(s)

- Approfondir les notions
- Dédiaboliser les servitudes
- Appréhender les méthodologies

### > Plan d'intervention

- Qu'est-ce qu'une servitude ?
- Comment en prendre connaissance ?
- L'impact sur le fonds servant ?
- L'impact sur le fonds dominant ?
- Comment quantifier la moins-value ?
- Y a-t-il plus-value possible ?
- Cas pratiques.

*Tous les ateliers prévoient un temps d'échanges avec l'intervenant à la fin de l'atelier.*

### > Renseignements

## EN CLIQUANT ICI

**Votre interlocutrice** : Alexandra - 04 72 49 79 11 - alexandra@groupe-edilaix.com  
Cert. AFNOR n° 2017/75773.01 pour les formations courtes  
**Habilitations CSN & CNB**, nous consulter.  
**Conditions générales de ventes** accessibles sur [www.mei.fr](http://www.mei.fr)